



# NOTRE PROGRAMME

#musique2022

## NOTRE PROGRAMME

### UNE CULTURE MUSICALE POUR TOUS LES FRANÇAIS

La France doit rattraper son retard dans la démocratisation d'une culture musicale (éducation, pratique, reconnaissance) de masse dont les vertus cognitives, pédagogiques et sociétales sont pourtant avérées. Pour faire de la France un peuple de musiciens, l'action doit se concentrer sur l'école, sur les innovations et le numérique, mais aussi sur les nouveaux usages pédagogiques, qui, au-delà de la pratique, forment les citoyens aux valeurs de l'écoute et du lien.

## 1 Enclencher une révolution pédagogique de la musique à travers un « **Pacte pour le Savoir Musical** », dont les écoles et les collèges sont le centre névralgique (sur le modèle du « **Savoir Rouler** » ou « **Savoir Nager** »).

- S'inspirer des bonnes pratiques de l'apprentissage du sport à l'école, présent dans les temps de cours, mais aussi très structuré dans les moments interstitiels (heure du déjeuner, après l'école, temps périscolaires, centres aérés).
- Développer un programme, une certification, une animation du « **Savoir Musical** », en coordination avec les associations musicales locales, l'enseignement spécialisé et les conservatoires, qui reposent autant sur l'éveil à la musique que sur sa pratique (savoir jouer, écouter, pratiquer reconnaître, ressentir, s'émouvoir).
- Développer la production française et le marché des instruments, avec des logiques de co-financements par les fabricants.
- Passer à l'échelle « France entière » les dispositifs existants de promotion de la musique à l'école (une école un orchestre, horaires adaptés, formation des référents musicaux, accès à des équipements, etc.).

## 2 Soutenir l'adoption d'innovations numériques dans la pratique et l'apprentissage de la musique, complémentaires de l'enseignement traditionnel.

- Solutions d'éveil musical, nouvelles méthodes pédagogiques, supports aux enseignants et aux musiciens intervenants dans les écoles, accès aux partitions, nouveaux modes de consommation, de création, de captation et de diffusion de la musique.
- Identifier les solutions les plus adaptées à un passage à l'échelle, en collaboration avec les acteurs de l'écosystème français « Music tech ».

## 3 Démocratiser un « **Erasmus de la musique** » facilitant les échanges européens entre étudiants et entre universités pour développer une culture musicale partagée.

- Contribuer aux discussions prévues sur le renforcement du dispositif Erasmus dans le cadre de son 30<sup>ème</sup> anniversaire et de la PFUE 2022.





## NOTRE PROGRAMME

## UNE MUSIQUE DE PROXIMITÉ DANS LES TERRITOIRES

Le retard de la France en matière de culture musicale se retrouve dans la France des territoires. Pour lutter contre les déserts musicaux et restaurer l'égalité d'accès à la musique, il faut d'urgence mettre acteurs nationaux et locaux autour de la table pour redonner une vision stratégique au modèle, au-delà de la dispersion des aides. Et l'ouvrir aux acteurs de proximité dans une logique d'attractivité, et d'initiatives publiques/privées.

**4** Avec l'ensemble des parties prenantes, initier en urgence des **Etats généraux de la musique dans les territoires** pour organiser une nouvelle gouvernance et assurer une meilleure cohérence et efficacité des politiques publiques entre les diverses entités représentatives de l'Etat, des collectivités et de la filière. Ils porteront sur des sujets concrets comme l'école, l'accès et la promotion de la musique, la diversité musicale, les contrats de filières du CNM avec les collectivités locales, les subventions publiques favorisant l'accès à la musique (prix des billets ou abonnements), le soutien à la transition écologique des acteurs de la filière. La Loi Notre ayant laissé à l'ensemble des collectivités la compétence culture, elles y seront toutes associées.

**5** Lutter contre les déserts musicaux et l'injuste concentration de l'offre musicale en zone dense, en défendant une **« Musique du quart d'heure », avec une densification du maillage territorial en lieux mixtes, de création, de pratique, d'écoute et en points de distribution de produits musicaux, accessibles à tous à moins de 15 minutes de trajet.**

- Lancer un appel pour ouvrir plus encore les lieux publics qui le peuvent à la diffusion et à la pratique musicale, aux concerts et aux spectacles : les salles, bars, restaurants, gares, espaces publics, locaux inoccupés, etc.
- Intégrer la musique dans les priorités thématiques des tiers lieux (appels d'offre, programmation, conditions au soutien public).
- Mobiliser des initiatives publiques/privées pour le développement de lieux d'écoute et de pratique de la musique : publics (MC, MEN, collectivités), associatifs et interprofessionnels (Orchestres à l'école, CMF, FFEA, COFAC), privés (La Poste, 1001 gares SNCF, fabricants d'instruments, etc.).
- Intégrer les festivals à la démarche à travers le Plan Festivals .

**6** Lancer un **label national « Communes Musicales de France » / « Musique en ville et en village »**, défini et animé par la filière, à l'instar d'initiatives internationales (Music Cities Network) ou d'autres secteurs (design, culture, etc.).

- Valorisation de l'engagement des collectivités locales pour la musique sur l'ensemble de leurs compétences.
- Définition d'un référentiel culturel, patrimonial et touristique (volume et diversité de l'offre musicale, accessibilité, singularité du répertoire, diffusion, pratique, enseignement musical etc.) et mise en place d'une signalétique dédiée.





## NOTRE PROGRAMME

## UNE VALORISATION DES ARTISTES, DE LA CRÉATION ET DES MÉTIERS DE LA MUSIQUE

Activités fragiles par essence, la création, l'édition, l'interprétation, la production, et la diffusion musicales doivent être reconnues, accompagnées et justement rémunérées afin de garantir la préservation de la diversité des esthétiques musicales, levier de tolérance à l'échelle de la société et de rayonnement de nos valeurs à l'international.

**7** Défendre **la place des auteurs, des artistes, de la création et de la diversité musicale dans les médias**, en contractualisant avec les chaînes TV et radio et en développant le potentiel des nouveaux médias.

- Médias traditionnels : reconnaître le caractère patrimonial des musiques pour les intégrer au mieux dans les obligations des chaînes, maintenir les quotas, renforcer les spécificités de la musique dans les Contrats d'Objectifs et de Moyens avec les médias publics, contractualiser pour doubler la présence de la musique live à l'antenne aux heures de grande écoute.
- Plateformes numériques : s'appuyer sur les nouveaux modèles technologiques (streaming, livestream, algorithmes de recommandation, etc.) pour développer des usages de consommation durables et profitables à tous.

**8** Soutenir les artistes, créateurs et interprètes et améliorer l'environnement social des **métiers de la musique**.

- Etendre les droits des auteurs, des interprètes et de l'ensemble des professionnels à une protection sociale effective (chômage, maladie, maternité, retraite, formation).
- Adapter les formations et leurs financements aux besoins concrets des professionnels (excellence artistique, technique, révolution numérique, etc.).
- Fixer des engagements de diffusion et d'exposition pour l'accompagnement des carrières et la détection de nouvelles vocations, comme vecteur de lutte contre la précarité, d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale.

**9** Orienter les politiques publiques vers la promotion de l'égalité femme/homme dans la filière, les vocations, les carrières, l'exposition des œuvres et des artistes. Poursuivre le dispositif de lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

**10** Favoriser le **rayonnement à l'international de la production musicale française et francophone**.

- Développer le rayonnement international des musiques produites en France (le Ministère des Affaires Etrangères, le CNM et ex-bureau export, ICC).
- Promouvoir la diversité culturelle des productions françaises et faciliter les collaborations avec des artistes de toutes origines.
- Soutenir les champions français et européens, inciter à révéler ceux de demain, accélérer l'innovation (Plan France Relance 2030, Bpifrance, Music Tech, PIA4).





## NOTRE PROGRAMME

## UNE VOLONTÉ POLITIQUE POUR LA PRATIQUE CULTURELLE PRÉFÉRÉE DES FRANÇAIS

La musique n'est pas une marchandise. Donnons au secteur de la musique les moyens de continuer à préserver notre exception culturelle, par des missions proportionnées et des financements adaptés. La musique est une chance pour la France. Mieux structurer la filière, c'est lui permettre de jouer pleinement les fonctions sociales, sociétales et économiques dont les Français ont plus que jamais besoin.

**11** Lancer une grande campagne nationale de communication, fédérant un maximum d'acteurs publics et privés aux côtés des artistes et de tous les professionnels de la musique et du spectacle vivant, pour encourager le public à retrouver le chemin des salles de spectacles, des concerts et des festivals. Elle visera à rassurer les spectateurs, à leur apporter de la visibilité sur des protocoles qui ont souvent changé et à redonner l'envie aux Français de se retrouver, ensemble, alors même qu'ils ont modifié leurs habitudes de vie quotidienne depuis plus de deux ans.

**12** Assurer des financements structurants à la filière musicale, en identifiant de nouveaux mécanismes proportionnés aux enjeux.

- Pérenniser les missions et les financements du Ministère de la Culture dans la politique publique de la musique.
- Face à la crise sanitaire et la désaffection durable des salles qui l'accompagne depuis 2 ans, préparer un plan à horizon 2030, en concertation étroite avec la filière, pour intégrer le caractère systémique de la menace épidémique et sortir du « stop & go » de court terme.
- Penser un meilleur équilibre entre les soutiens publics au cinéma / audiovisuel et les soutiens à la musique et contribuer aux débats autour des nouveaux financements.
- Affirmer le soutien de la France à un programme européen pour la musique « Music for Europe », à l'instar du programme MEDIA, pour accompagner le financement européen du rayonnement de la musique et l'émergence de champions européens.

**13** Pérenniser et renforcer le financement du CNM, au-delà de la crise sanitaire.

- Optimiser la gestion des crédits d'impôts et la gestion des aides.
- Lancer une feuille de route sur l'impact écologique de la musique et l'identification d'outils et de bonnes pratiques.
- Coordonner le soutien de la filière à l'export.
- Accélérer la concertation sur les nouveaux usages et les innovations.